



Compte-rendu du CONSEIL d'ADMINISTRATION du mercredi 16 octobre 2013

Présents : - Mesdames BELKANICHI, COIFFIER, GAILLARD, GOZE, HAOUAM, LOPEZ, MORA, PREVOT, PUJOS, ZAYANI

- Messieurs, FUGERAY, LAURIER

Excusés : Mesdames BEAUFORT-LANCELIN, FRAIGNEAU, MURET, SAADI et Messieurs BRUGMANS et CUBERA,

Absents : Mesdames KHAYAT, ROCHA et Monsieur SIMOUNET,

Henriette COIFFIER présente l'ordre du jour :

- Point de situation du Centre Social et Culturel "La Colline".
 - Nouveaux locaux
 - Projet numérique
- Point sur la rentrée
 - Ouverture de la ludothèque
 - Ouverture des nouveaux locaux
 - ✓ Inauguration
 - ✓ Organisation des activités
- Questions diverses

I – Point de situation du Centre Social et Culturel "La Colline"

1. Les nouveaux locaux

La photo des nouveaux locaux avec la future enseigne est projetée, ainsi que la nouvelle adresse : 2, rue Stéphane Mallarmé – entrée place François Mitterrand (place du marché)



Henriette COIFFIER fait part de l'avancement des travaux qui se sont déroulés dans des délais restreints. Les plans ont été suivis, sauf trois points qui ont été signalés et feront l'objet de travaux ultérieurs:

- L'absence de cloison mobile entre la cuisine et la salle d'activités contiguë
- L'absence d'un local de stockage annexe qui doit faire l'objet d'un permis de construire
- L'absence de surélévation du mur extérieur

▪ **Discussion :**

- *Catherine MORA* conseille de déposer auprès de la CAF une demande de subvention d'équipement pour l'aménagement extérieur
- *Julie GAILLARD* insiste sur la fonction du local de stockage destiné au rangement du gros matériel qui ne peut se faire dans le bâtiment faute d'espace.
- *Henriette COIFFIER* répond que le choix de la société Pano Boutique pour l'enseigne a été fait après une demande de devis auprès de plusieurs prestataires.

2. Le projet numérique

▪ **Le matériel**

Henriette COIFFIER rappelle que la Ville de Cenon a fait une subvention d'investissement d'environ 216 000 € pour l'équipement en mobilier fonctionnel, matériel numérique et formation des salariés et de quelques bénévoles.

La Ville accepte que cet investissement soit non renouvelable, donc le système d'amortissement ne grèvera pas le budget du Centre Social et Culturel La Colline.

Au terme de la durée de vie du matériel, il sera possible, le cas échéant, de faire une nouvelle demande de subvention d'investissement.

Pour pallier les risques liés à l'utilisation du matériel par le plus grand nombre d'adhérents, des extensions de garantie et un contrat de maintenance fiable ont été prévus.

A ce jour, tout le matériel numérique commandé a été livré dans les locaux de la société ENTEIS qui se chargera de l'installation dès que les locaux seront prêts et sécurisés.

La demande d'un budget de fonctionnement additionnel comprenant la maintenance, le surcoût de consommation électrique, les frais inhérents à la sécurité, la hausse de la prime d'assurance, a été adressée à la Ville.

En ce qui concerne le raccordement Internet, Monsieur le Maire souhaitant « *ce qu'il y avait de mieux* », une solution a été proposée par la société OSILAN.

Il s'agit de réaliser « un pont WIFI » entre la médiathèque de Cenon (en train d'être équipée en fibre optique) et les nouveaux locaux du CSC la Colline. Cette solution présente l'avantage de ne pas induire de coûts supplémentaires.

▪ **Discussion :**

Alain LAURIER demande quelles protections sont prévues pour le numérique ?

- *Henriette COIFFIER* répond qu'un certain nombre de mesures sont prises d'ores et déjà mais que le système d'utilisation du matériel par un grand nombre d'utilisateurs doit faire l'objet d'une étude plus approfondie.

- L'accès se fera uniquement via des clés USB qui seront vendues aux adhérents pour un prix modique : Il est fixé à 1 € par décision des membres du CA
- Les téléchargements et installations de logiciels nécessiteront l'accord du Directeur.
- Les locaux sont équipés d'une alarme.
- *Julie GAILLARD* précise que le matériel numérique devrait être installé dès la semaine prochaine.
 - Tout le matériel non fixé sera remis dans un local sous clé.
 - Seuls quelques responsables seront habilités à gérer le matériel placé sous la responsabilité de l'administrateur, le directeur.
 - Une charte d'utilisation sera élaborée en tenant compte des remarques des utilisateurs.
- *Henriette COIFFIER* conclut en disant que le principe est de rendre les usagers autonomes et responsables.

Alain LAURIER demande des précisions sur l'achat des clés USB

- *Henriette COIFFIER* répond que cette clé sera réservée aux adhérents
- *Julie GAILLARD* ajoute qu'il est nécessaire de définir le cadre et propose de constituer des commissions relatives à :
 - L'accueil : les horaires, matériel mis à disposition du public...
 - L'utilisation du numérique
- *Mme ZAYANI* propose la mise en place d'un système d'inscription
- *Catherine MORA* indique que ce travail sur la configuration qui pourra être améliorée dans le temps permettra de faire évoluer le projet du Centre Social. De nouveaux adhérents pourront à leur tour proposer de nouvelles actions.
- *Henriette COIFFIER* insiste sur l'intérêt stratégique de toucher de nouvelles personnes à même de s'impliquer dans l'administration du Centre Social.

▪ La formation

Christophe FUGERAY présente les étapes de la formation

- En mai-juin il y a eu un échange avec les bénévoles et les professionnels sur les besoins de chacun
- Des séances de formation ont été mises en place sur le site de la société ENTEIS avec :
 - Prise en main des ordinateurs des salariés et du TBI configurés
 - Formation à l'utilisation de logiciels spécifiques à l'organisation et à la pédagogie
 - Formation à la gestion de la messagerie, l'agenda partagé, le partage des informations, etc..
- En interne des formations sont prévues pour la prise en main du matériel installé

II- Point sur la rentrée

1. Ouverture de la ludothèque

- La ludothèque « la Maison » est située 22 rue Camille PELLETAN et ouvrira le 21 octobre à 14 h.
- Le bâtiment est mis à disposition par la Ville. A terme « la Maison » sera détruite et il est envisagé de la transférer dans l'espace modulaire installé dans l'école Poulbot et utilisé aujourd'hui pour les élèves de l'école Camille Maumey. La halte-garderie sera déménagée dans l'école Poulbot.



- *Christophe FUGERAY* soumet aux membres du CA une proposition de règlement intérieur et de tarification pour la ludothèque.
 - Après délibération les membres du Conseil d'administration ont adopté le règlement intérieur et la tarification ci-joints. Remarque : Pour une association l'adhésion se fait au titre de l'association en accompagnement de leurs adhérents. A titre individuel, ces personnes devront prendre leur propre adhésion.

2. Ouverture des nouveaux locaux

- **L'inauguration**
 - Une commission d'organisation constituée de volontaires, salariés et bénévoles s'est réunie le lundi 7/10 après-midi.

A partir d'un travail réalisé par les membres du bureau, le déroulement de la journée a été établi en considérant deux parties :

 - Une journée portes-ouvertes le 8 novembre avec un accueil des visiteurs entre 10h et 16h : des boissons et friandises seront offertes.
 - Une inauguration avec les invités institutionnels, partenaires, associations..., qui a été reportée au 29 novembre 2013.
 - Un travail de recherches d'archives photographiques est entamé afin de présenter l'évolution du CSC La colline.

▪ Discussion relative au report de la date d'inauguration

- Catherine MORA tient à expliquer les raisons de ce report :
 - La date du 8 novembre ayant été arrêtée sans consultation du Directeur de la CAF, le CSC la Colline courrait le risque de se voir supprimer les subventions.
 - Grâce à l'intervention de Madame LENOIR la date du 29 novembre a été arrêtée conjointement par la CAF et la Ville.
 - Christophe FUGERAY fait part de son désabusement face au risque évoqué, car les subventions attribuées devraient être liés essentiellement à la valeur du projet. Il précise que par ailleurs, l'Association représentée par sa présidente n'a pas été consultée pour le choix de la nouvelle date.
 - Catherine MORA se veut rassurante en affirmant en son nom et celui de ses collègues, que la CAF connaît bien la valeur et le bien fondé du projet CSC la Colline.
 - Henriette COIFFIER insiste sur la nécessité de nouer des contacts avec le nouveau Directeur de la CAF.

3. Organisation des activités

- Christophe FUGERAY présente brièvement l'organisation des activités, à la rentrée, regroupées au sein de 4 pôles :
 1. La parenthèque
 2. L'enfance/Jeunesse
 3. Familles et Insertion/Formation/Accès aux droits
 4. Activités culturelles
- Les principales modifications sont évoquées :
 - Julie GAILLARD (conseillère ESF) précise qu'elle coordonne désormais les secteurs Familles et Insertion/Formation/Accès aux droits afin d'accroître la transversalité.
 - Sylvie KARBIA est ainsi chargée de mission pour développer les actions culturelles et faire le lien avec la Médiathèque, le musée d'Aquitaine et surtout avec les projets du Rocher de Palmer...
 - Mourad BEHAR vient renforcer le secteur Familles impacté par le numérique.
 - Le CSC la Colline devra donc recruter un nouvel animateur (12/17 ans) pour les activités de la Marègue.
 - Arrêt de l'ALSH 3/6 ans le mercredi après-midi et réorganisation selon les consignes de la PMI

III - Questions diverses

- Danièle LOPEZ propose une prochaine commission d'organisation de l'inauguration. La date du 13 novembre à 17 h 30 est arrêtée.
- La question de l'absence du représentant de la Ville au cours des derniers CA est évoquée, alors qu'il était question d'avoir 2 représentants.
- Alain LAURIER pense que cette question doit être présentée à Monsieur le Maire.

La séance est clôturée à 20 h 15.

La Présidente



Henriette COIFFIER